



**HAL**  
open science

# LE RAPPORT D'AUDIT COMME UN SIGNAL POTENTIEL À LA DISPOSITION DES PME FRANÇAISES : PROPOSITION D'UN DESIGN DE RECHERCHE

Lionel Escaffre, Aymen Abbadi

► **To cite this version:**

Lionel Escaffre, Aymen Abbadi. LE RAPPORT D'AUDIT COMME UN SIGNAL POTENTIEL À LA DISPOSITION DES PME FRANÇAISES : PROPOSITION D'UN DESIGN DE RECHERCHE. Comptabilité et gouvernance, May 2016, Clermont-Ferrand, France. pp.cd-rom. hal-01900824

**HAL Id: hal-01900824**

**<https://hal.science/hal-01900824>**

Submitted on 22 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# ***LE RAPPORT D'AUDIT COMME UN SIGNAL POTENTIEL À LA DISPOSITION DES PME FRANÇAISES : PROPOSITION D'UN DESIGN DE RECHERCHE***

**Lionel ESCAFFRE**

Professeur des Universités  
Directeur de la Chaire Règles et  
Marchés (GRANEM UMR49)  
Courriel: lionel.escaffre@free.fr

**Aymen ABBADI**

Docteur en sciences de Gestion  
Enseignant en écoles de commerce  
Courriel : aymen\_abbadi@yahoo.fr

## **Résumé**

La succession des scandales financiers durant les deux dernières décennies a provoqué des changements majeurs, aussi bien dans le paysage financier que dans le secteur bancaire, conduisant à un durcissement des conditions d'octroi des crédits. Dans ce contexte marqué par la recherche de sources d'information fiables, le rapport d'audit constitue une source potentielle d'information.

Au niveau de ce papier, nous analysons l'effet produit par la présence (absence) d'un commissaire au compte et du rapport d'audit qu'il émet, comme un double signal potentiel, pouvant impacter les décisions prises par les banquiers. Pour ce faire, nous examinons les déclarations d'activité de deux cents PME françaises. Nous souhaitons identifier l'impact du signal produit par la présence d'un rapport d'audit sur l'évaluation du coût et des conditions d'octroi des crédits bancaires.

**Mots clés :** Audit légal, coût des crédits, crédit bancaire, rapport d'audit, signal.

## **Abstract**

The succession of financial scandals in the last two decades has caused major changes, in both, the financial landscape and the banking sector. It led as well to a tightening of credit standards. In this context marked by the search of reliable sources of information, the audit report seems to be a potential source of information.

At this paper we analyze the effect of the presence (absence) of an auditor and an audit report, as a potential double signal that could impact the decisions made by bankers. To do this, we examine the activity statements of two hundred French SMEs. We want to identify the impact of the signal produced by the presence of an audit report on the evaluation of costs and conditions for granting bank loans.

**Key words:** Statutory audit, cost of credit, bank credit, audit report signal.

## INTRODUCTION

Le rapport d'audit en tant qu'aboutissement de la mission d'audit légal (Soltani, 1996) a fait l'objet, récemment, de certains projets de réforme qui ont tenté de le moderniser pour qu'il puisse mieux répondre aux attentes des utilisateurs. Ces initiatives portent, aussi bien, sur la forme et le contenu de ce rapport, que sur son cadre normatif. De même, le rapport d'audit se trouve actuellement au cœur de la réforme européenne de l'audit qui entrera en application au mois de Juin 2016. Ainsi, la nouvelle directive (2014/56/UE)<sup>1</sup> qui a émergé de cette réforme préconise un rapport plus explicite qui devra mieux répondre aux attentes de ses lecteurs. Cependant, nous constatons une absence de recherches récentes sur ce document dans le contexte national. En effet le rapport français présente certaines spécificités, notamment, au niveau de la deuxième partie consacrée à la justification des appréciations du commissaire aux comptes. Cette particularité attire l'attention des normalisateurs mondiaux et tend à s'exporter à l'international (Bédard, Gonthier, 2014).

Dans le cadre de ce papier, qui s'inscrit dans la suite d'une première étude que nous avons menée sur la perception du rapport d'audit français, nous présentons le design général de notre recherche qui analyse le potentiel du rapport d'audit, comme signal pouvant impacter le processus décisionnel de ses lecteurs. L'objectif de notre étude est de mesurer l'effet produit par la présence d'un rapport d'audit sur l'évaluation du coût des crédits bancaires accordés à des PME françaises. Ainsi, nous souhaitons connaître : *En quoi la présence d'un commissaire aux comptes, à travers sa certification des comptes annuels, influence-t-elle l'évaluation du coût des crédits bancaires accordés aux PME françaises ?*

Pour apporter des éléments de réponse à cette question, nous commençons par une présentation du contexte générale de l'étude ainsi que les principales réformes apportées au rapport d'audit. Par la suite, nous présenterons une revue de littérature de recherches portant sur l'utilisation de ce rapport par des banquiers. Dans un deuxième temps, nous exposerons le cadre théorique mobilisé ainsi que le design général de l'étude empirique qui sera menée. Nous finirons par un exposé des éléments de conclusion tirés de notre revue de littérature et des projets de réforme portant sur le rapport d'audit.

---

<sup>1</sup> Directive 2014/56/UE du parlement européen et du conseil du 16 avril 2014 modifiant la directive 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés.

# **1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA RECHERCHE : APERÇU HISTORIQUE DU PROCESSUS D'ÉVOLUTION DU RAPPORT D'AUDIT**

L'émission d'un rapport d'audit répond à des standards normatifs et législatifs différents. En effet, chaque pays dispose de sa propre réglementation qui le distingue, mais aussi qui divergent des autres pays ce qui rend nécessaire le recours à un modèle unique de rapport d'audit pouvant s'appliquer dans tous les contextes, à l'image du rapport d'audit international.

Au niveau de ce paragraphe, nous reviendrons sur les principales phases qui ont marqué l'évolution de ce rapport, avec une focalisation sur le rapport français, objet de notre étude.

## **1.1. Processus d'évolution du rapport d'audit à l'échelle mondiale et en Europe**

### *1.1.1. Évolution du rapport d'audit à l'échelle mondiale*

En 2010, le normalisateur américain a lancé un projet visant à réformer le rapport d'audit standard<sup>2</sup>, avec comme objectif de mieux répondre aux attentes des utilisateurs de ce document, plus particulièrement, les investisseurs (Asare et Wright, 2012). Parmi les points évoqués par ce projet, la nécessité d'inclure dans les rapports d'audit standards, un paragraphe supplémentaire qui décrit le déroulement de la mission d'audit. De telles informations, pourraient aider à mieux comprendre les motivations de l'opinion d'audit exprimée. De même, au Canada en 2012, un groupe de travail et de consultation<sup>3</sup> a été formé par l'institut canadien des comptables agréés et le conseil canadien sur la réédition des comptes. Ce projet présente deux objectifs centraux, d'abord, examiner les voies potentiels permettant de moderniser le rapport d'audit. Par la suite, évaluer le rôle de ce rapport dans l'amélioration de la qualité d'audit en général.

À l'échelle mondiale, le rapport d'audit est régi par trois normes complémentaires : la norme ISA700<sup>4</sup> relative à 'l'opinion et le rapport sur des états financiers', la norme ISA705 relative aux opinions d'audit modifiées exprimées dans le rapport de l'auditeur indépendant. Quant à la norme ISA 706, elle concerne le paragraphe d'observation et les paragraphes relatifs à d'autres points dans le rapport de l'auditeur indépendant. Pour la norme ISA 700, elle a fait l'objet de plusieurs projets de réformes en 2003, 2006, 2008, 2009 et 2013. Cette dernière

---

<sup>2</sup> Rapports d'audit sans réserves.

<sup>3</sup> Amélioration de la qualité de l'audit : un point de vue canadien : Le modèle de rapport de l'auditeur.

<sup>4</sup> Afin de mieux répondre aux besoins d'information des utilisateurs des états financiers, l'IAASB a initié en 2009 un projet visant la révision de la norme relative au rapport de l'auditeur : l'International Standard on Auditing, ISA 700.

avait aboutie à la publication de la norme ISA 700 ‘révisée’ en Janvier 2015. Elle comporte plusieurs axes, avec comme objectif central de mieux répondre aux attentes de parties prenantes qui utilisent le rapport d’audit. Cette réforme s’est accompagnée par la publication de la norme ‘ISA 701’ qui s’est inspirée de la deuxième partie du rapport d’audit français.

### *1.1.2. Processus d’évolution du rapport d’audit en Europe*

A l’échelle européenne, le livre vert publié en (2010)<sup>5</sup> rappelait le rôle central du rapport d’audit dans la transmission de l’opinion d’audit aux parties prenantes. De même, le rapport MARC<sup>6</sup> (2011) propose un cadre conceptuel élargi pour le ‘reporting’ en audit. Ce rapport formule des propositions relatives à la forme et au contenu d’un rapport d’audit élargi. Il précise aussi que les décisions prises par les parties prenantes d’une entreprise sont fortement influencées par la nature de l’opinion d’audit et par le contenu informationnel du rapport d’audit (Vanstralen et *al.* 2012).

Plus récemment, la réforme européenne de l’audit, qui entrera en application au cours du mois de Juin 2016, propose deux supports juridiques : une directive<sup>7</sup> qui remplace l’ancienne 8<sup>ème</sup> DE<sup>8</sup> de l’audit et un règlement UE 537/2014 relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d’intérêt public «E.I.P». L’un des points centraux de cette réforme européenne, la proposition relative au rapport d’audit qui devra être plus explicite, avec un contenu plus détaillé. Un autre point à retenir de cette réforme concerne la nécessité de révéler toute incertitude significative, détectée par l’auditeur, pouvant mettre en péril la continuité d’exploitation de l’entité auditée. L’intérêt porté à cette information peut s’expliquer par les enjeux que cela représente pour les utilisateurs, plus particulièrement, les actionnaires et les investisseurs potentiels.

## **1.2. Processus d’évolution du rapport d’audit en France**

En France, le rapport d’audit a souffert, durant plusieurs années, d’une image négative auprès de ses lecteurs qui affirment ne pas l’utiliser comme une source privilégiée d’information. Ce rapport est souvent assimilé par ses lecteurs à une composante des états financiers, dépourvu d’un réel contenu informationnel (Soltani, 1996).

---

5 Livre vert : Politique en matière d’audit: les leçons de la crise, commission européenne.

6 A Framework for Extended Audit Reporting Maastricht Accounting, Auditing and Information Management Research Center (MARC).

7 Directive 2014/56/UE du parlement européen et du conseil du 16 avril 2014.

8 Directive Européenne N° 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés.

L'évolution du rapport d'audit français vers sa forme actuelle est passée par quatre étapes phares. D'abord, la réforme initiée par la CNCC<sup>9</sup> en 1995 est analysée par Gonthier-Besacier, (2001) qui en recense cinq innovations, basées sur des critiques formulées par les utilisateurs du rapport d'audit. Ces innovations portent sur les responsabilités respectives des dirigeants et des commissaires aux comptes, à la nature de l'assurance fournie par l'opinion d'audit, à la portée des tests pratiqués dans le cadre de la mission d'audit, plus particulièrement, le recours à l'approche par sondage, à la nature des réserves émises par le commissaire aux comptes dans son rapport général et à l'ajout d'un certain nombre d'observations supplémentaires au nouveau rapport d'audit.

La deuxième phase du processus d'évolution du rapport d'audit français correspond à l'introduction par la CNCC, en 2003, de deux normes: la norme '*N° 2-601: rapport général sur les comptes annuels*' pour les comptes annuels des entreprises individuelles et la norme '*N°2-602 : rapport sur les comptes consolidés*' pour les comptes consolidés. La même année, il y a eu l'intégration par la LSF<sup>10</sup> de la deuxième partie rapport d'audit '*Justification des appréciations*' du commissaire aux comptes.

Une autre étape marquante du processus d'évolution du rapport d'audit en France correspond à l'introduction des normes 'NEP 700 et 705', respectivement en 2007 et en 2006. Il incombe de rappeler que depuis la LSF en 2003, les normes d'audit ont acquis le statut d'arrêté ministériel qui a permis de renforcer leur applicabilité. Ce caractère public rend ces NEP opposables aux tiers et institutionnalise le rôle normalisateur de la Compagnie<sup>11</sup>.

## **2. UTILISATION DU RAPPORT D'AUDIT PAR LES BANQUIERS**

Parmi les recherches menées sur le rapport d'audit, certaines se sont intéressées à l'utilisation de ce document par les banquiers et les analystes de crédit (Libby 1979b, Eliott, 1982, Houghton 1983, Soltani 1992 et 1996, Bessel et Anandrajan 2004). Cependant, il faut noter que depuis la crise financière de 2008, le processus adopté par les banquiers dans l'octroi des crédits répond à des exigences plus sévères. Les banquiers sont devenus plus avertis aux risques et multiplient les mesures protectrices contre l'insolvabilité des entreprises. Ils accordent, ainsi, un plus grand intérêt à la certification des états financiers des entreprises qui font des demandes de crédits.

---

<sup>9</sup> Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

<sup>10</sup> Loi de Sécurité Financière du 01/08/2003.

<sup>11</sup> Source: <https://www.cncc.fr>

## 2.1. Perception de l'utilité et utilisation du rapport d'audit par les banquiers

Souvent, les banquiers cherchent à diversifier les sources d'information qu'ils consultent pour se forger une opinion sur la solvabilité du demandeur de crédit. Parmi les documents requis, nous citons les états financiers certifiés, mentionnant l'opinion du commissaire aux comptes sur la fiabilité des comptes audités. La place du rapport d'audit parmi les sources d'information mobilisées par les banquiers a été traitée par certains chercheurs (Libby, 1979 (a et b) ; Firth, 1980 ; Bamber et Stratton, 1983, Houghton, 1983 ; Bamber et Stratton, 1997 ; LaSalle et Anandarajan, 1997). Le principal constat qui émerge de ces travaux révèle que ce rapport ne constitue qu'un élément parmi d'autres que les banquiers consultent (Houghton, 1983; Soltani 1992; Gonthier 1996; Soltani 1996). De surcroît, l'utilité de ce rapport varie selon son contenu informationnel, plus particulièrement, selon la nature de l'opinion d'audit exprimée.

En France Soltani (1996), précise que le rapport d'audit occupe la troisième place parmi les sources d'information mobilisées par les banquiers, juste après les états financiers, les annexes et les informations économiques et sectorielles. Dans une étude réalisée par (Mock et al. 2009) concernant la perception des rapports d'audit avec réserves par un échantillon d'utilisateurs, dont des banquiers, les auteurs précisent que ces derniers ont du mal à comprendre le principe d'échantillonnage '*testing*' appliqué par les auditeurs au cours de leur missions de vérification des comptes. Quant à (Mock et al. 2009 ; Asre et Wreight, 2012), ils mettent en exergue la perception des banquiers du niveau d'assurance fourni par le rapport d'audit. En effet, l'opinion d'audit constitue une forme d'assurance pour les utilisateurs quant à la fiabilité des comptes de l'entreprise. De même, ce niveau d'assurance se trouve dans certains cas confronté à la matérialité de l'audit<sup>12</sup> qui privilégie des techniques quantitatives, sujettes aux critiques des banquiers. Ces critiques, qui sont de plus en plus récurrentes, ouvrent la voie à une matérialité de l'audit basée sur des facteurs qualitatifs (Lahbari et Manita, 2011).

L'utilisation du rapport d'audit par les banquiers est influencée, aussi, par des facteurs tels que l'indépendance et la neutralité de l'auditeur. Mock et al. (2009) précisent que l'auditeur doit rendre compte des conditions de déroulement de sa mission ainsi que des relations qu'il entretient avec les dirigeants de l'entité auditée, notamment, les intérêts financiers qu'il peut

---

<sup>12</sup> Matérialité de l'audit permet à l'auditeur de déterminer l'étendue des travaux d'audit, de porter un jugement sur le caractère significatif des anomalies comptables qu'il aurait identifiées et d'émettre au final un avis sur la fiabilité et la sincérité des documents comptables. La matérialité est fixée selon des critères quantitatifs, mais aussi qualitatifs définis par des normes professionnelles (Lahbari et Manita, 2011).

avoir ainsi que la prestation d'autres services (non-audit services), au même client. Ces informations influencent directement la perception des banquiers du jugement rendu par l'auditeur (Sirois et al. 2013) et le degré de fiabilité de l'opinion qu'il exprime dans son rapport.

Dans une autre étude menée dans le contexte américain, Asare et Wright (2012) précisent que l'étendue de l'utilisation du rapport d'audit standard (SAR)<sup>13</sup> par les parties prenantes dépend de leur compréhension du message transmis par l'auditeur. Les auteurs mettent l'accent sur la persistance du décalage dans la compréhension du message d'audit par les banquiers. La faible utilisation du rapport d'audit par les banquiers ne s'explique pas, uniquement, par des facteurs liés à son contenu. D'autres facteurs liés à l'architecture même de ce document contribuent aussi au manque d'intérêt qui lui est réservé. De même, la longueur du rapport d'audit (Coram et al. 2011 ; Mock et al. 2013) et la brièveté des informations qu'il contient (Guiral-Contrerars et al. 2007) semblent être à l'origine de la faible attractivité de ce rapport auprès des banquiers.

La revue de ces études nous permet de constater l'existence d'une certaine ambiguïté autour des méthodes de travail adoptées par les auditeurs, mais aussi, dans la compréhension de certains termes techniques (Asare et Wright, 2012) qui influencent de ce fait leur perception de l'opinion d'audit. En effet, le flou qui entoure le travail de l'auditeur peut expliquer alors la faible utilisation du rapport d'audit par les banquiers.

## **2.2. Impact des opinions avec réserves sur les décisions prises par les banquiers**

Une revue des recherches menées par (Houghton, 1983 ; Soltani 1992 et 1996 ; Mock et al. 2009 ; Asare et Wright, 2012) sur les liens entre le contenu du rapport d'audit et la décision d'octroi de crédit montre que les banquiers ne réagissent pas de la même façon face aux différents types de certification des comptes. Un intérêt particulier est porté par les banquiers aux rapports comportant des réserves. Celles-ci étaient sujettes à de recherches menées par certains auteurs (Libby 1979 (a et b); Firth 1980; Houghton 1983; Soltani 1992; Bamber et Stratton 1997; LaSalle et Anandarajan 1997) qui ont analysé l'incidence de chaque type de réserve sur l'évaluation de la solvabilité des clients par les banquiers. Ils constatent que certaines réserves qui ne traduisent pas l'existence d'anomalies significatives, provoquent un effet limité chez les banquiers (Estes et Reimer 1979). Ces derniers n'accordent pas la même

---

<sup>13</sup> Rapport d'audit sans réserves



attention à toutes les réserves. Un constat qui a été confirmé par la suite par Houghton (1983) qui évoque l'existence d'une évaluation faite par les banquiers pour chaque type de réserves et des risques potentiels qu'elles peuvent traduire. Dans ce sens, les réserves susceptibles d'intéresser davantage les banquiers se rapportent à des thèmes tels que l'incertitude quant à la situation de l'entité auditée (Libby, 1979, a). Les situations d'incertitude dans lesquelles peuvent se retrouver certaines entreprises font l'objet d'une attention spécifique par la réforme européenne de l'audit. Celle-ci stipule que le commissaire aux comptes doit expliciter, dans son rapport, les cas d'incertitude qu'il relève durant sa mission d'audit.

L'impact de l'opinion exprimée dans le rapport d'audit sur les décisions prises par les banquiers se manifeste à différents niveaux. Ainsi, le taux d'intérêt appliqué aux demandes de crédit se trouve dans certains cas influencé par la nature de l'opinion exprimée par l'auditeur. Selon (Firth 1979; Bamber et Stratton, 1997; LaSalle et Anandarajan, 1997), le taux d'intérêt appliqué aux crédits bancaires est fixé, dans certains cas, en tenant compte de l'ampleur des risques encourus par l'entreprise.

À travers l'ensemble des études exposées nous constatons que la plupart des recherches conduites sur le lien entre le rapport d'audit et les décisions d'octroi des crédits bancaires datent, pour la majorité, d'avant la crise financière de 2008. Cette crise d'envergure mondiale a provoqué des changements majeurs dans le fonctionnement du secteur bancaire, plus particulièrement, en ce qui concerne les conditions d'octroi des crédits. Dès lors, il s'avère nécessaire de mener une étude empirique, dans le contexte français, pour examiner ces liens et mesurer l'impact de la présence d'un rapport d'audit sur les décisions prises par les banquiers, mais aussi le coût des crédits bancaires.

### **3. VALEUR INFORMATIONNELLE ET COMMUNICATIVE DU RAPPORT D'AUDIT FRANÇAIS : RÉVUE DE LITTÉRATURE**

Le rapport d'audit se trouve, souvent, au centre des critiques qui portent sur son apport informationnel et le contenu du message qu'il transmet. La valeur communicative de ce rapport est remise en question par des auteurs qui mettent en avant le potentiel communicatif limité de ce rapport qui ne parvient pas à concurrencer les autres supports d'information.

### **3.1. Utilité du rapport d'audit pour ses utilisateurs**

L'utilité du rapport d'audit par différents professionnels a fait l'objet de certaines recherches (Firth, 1978; Estes et Reimer, 1979; Chow et Rice, 1982; Elliott, 1982; Houghton 1983; Mock et al.2009; Coram *et al.*2011 ; Gold et al. 2012), principalement dans le contexte anglo-saxon. La majorité de ces études aboutissent à un constat majeur quant à la faible utilité du rapport d'audit qui ne constitue pas une source majeure d'information pour ses lecteurs.

En France, Gonthier-Besacier (1999) précise que l'ensemble des travaux qui s'intéressent à l'information financière semble indiquer que les lecteurs des états financiers n'accordent qu'une faible attention à l'opinion exprimée par les auditeurs. Cela conduit à s'interroger sur la performance de la communication assurée par les rapports d'audit. L'un des éléments pouvant expliquer la faible attractivité du rapport d'audit est le caractère binaire de ce document qui, valide ou non, les états financiers sans pour autant délivrer des informations complémentaires à ces documents. Dans ce sens, Mock et al. (2013), précisent que le modèle de communication adopté dans le rapport d'audit, est triangulaire puisqu'il est la résultante de l'interaction des relations entre celui qui produit le rapport (auditeur), le message ou le texte (le rapport d'audit) et le référent (état financier).

Dans sa première étude portant sur ce le rapport d'audit, Gonthier (1996) analyse le contenu informationnel et la fonction communicative de ce document en se basant sur le modèle de communication de Shannon<sup>14</sup>. L'auteur étudie les formes d'utilisation du rapport d'audit par des professionnels tel que les analystes financiers. Les principaux résultats de cette recherche montrent que les professionnels français interrogés n'utilisent pas ce rapport dans leurs processus décisionnels vu qu'il ne permet pas de transmettre, efficacement, l'opinion d'audit exprimée par le commissaire aux comptes.

### **3.2. Valeur informationnelle insuffisante du rapport d'audit**

La fiabilité et l'exhaustivité des informations financières communiquées par les entreprises font partie des principaux critères observés par les utilisateurs. Ces derniers accordent un intérêt particulier à la qualité de l'information divulguée ainsi qu'à son potentiel informationnel. Cependant, étant donné que ce document est inclus dans rapport annuel, il ne suscite pas l'intérêt des utilisateurs d'une façon significative, et passe souvent inaperçu dans la masse des informations communiquées. Ainsi, le rapport d'audit est souvent qualifié de

---

<sup>14</sup> Le modèle de communication de Shannon et Weaver (1948) ou le système général de la communication.

rapport 'standard' (Mock *et al.* 2013) présentant une faible valeur communicative (Church *et al.* 2008 ; Coram *et al.* 2011) ne disposant pas d'un réel contenu informationnel (Mock *et al.* 2009 ; Turner *et al.* 2010).

Les recherches menées par (Church *et al.* 2008 ; Coram *et al.* 2011 ; Mock *et al.* 2013) dans différents contextes, aboutissent aux mêmes conclusions sur plusieurs points. Le rapport d'audit, bien qu'il soit lu par différents utilisateurs, il demeure considéré comme un rapport binaire '*Pass/fail report*' qui ne procure pas d'informations supplémentaires. L'ampleur des critiques formulées à l'encontre de ce document ainsi que sa faible utilisation ont poussé certains législateurs à repenser la forme et le contenu de ce rapport pour qu'il puisse répondre aux attentes de ses lecteurs.

Dans une étude menée par (Mock *et al.* 2009) dans le cadre d'un projet de recherche (*Request For Proposal 'RFP'*) commandité par l'AICPA, l'ASB et l'IAASB<sup>15</sup>, les auteurs ont recensé la perception des rapports d'audit avec réserves par les utilisateurs. Les conclusions de cette étude révèlent que ce rapport ne répond pas entièrement aux attentes de ses lecteurs. Les informations contenues dans ce document se trouvent en deçà de leurs attentes. De même, certains utilisateurs de ce document semblent ne pas comprendre le degré d'assurance qu'il fournit à ses lecteurs. En effet, les ambiguïtés qui entourent la validité de l'opinion d'audit et les garanties données par ce rapport, semblent être derrière sa faible utilisation. Dès lors, (Mock *et al.* 2009) préconisent l'ajout d'informations additionnelles au processus de reporting en audit pour renforcer la communication autour du travail accompli par l'auditeur.

D'autres auteurs (Turner *et al.* 2010) justifient la faible utilisation du rapport d'audit par la nature des informations qu'il contient. Celles-ci, ne donnent pas une vision qualitative de l'opinion de l'auditeur sur les pratiques comptables les plus significatives opérées par les entreprises auditées. Les auteurs précisent que la forme 'actuelle' de ce rapport manque de transparence vu qu'elle ne renseigne pas sur les anomalies non corrigées par la direction de l'entreprise ainsi que les cas de désagrément avec la direction (autres celles qui sont considérées comme étant insignifiantes par l'auditeur).

### **3.3. Une faible valeur communicative du rapport d'audit**

La valeur communicative du rapport d'audit se trouve, aussi, au centre d'intérêt des auteurs qui étudient ce document (Gonthier, 1996 ; Gonthier-Besacier, 1999 ; Turner *et al.* 2010 ;

---

<sup>15</sup> AICPA: American Institute of Certified Public Accountants / ASB: Auditing Standards Board / IAASB: International Auditing and Assurance Standards Board.

Coram *et al.* 2011 ; Mock *et al.* 2013). La première vague de recherches sur le rapport d'audit est conduite au milieu des années 1970 jusqu'à la fin des années 1990. L'élément central qui émerge de ces études concerne la faiblesse de la valeur communicative de ce rapport qui s'avère être incapable de répondre aux attentes des utilisateurs. Les débats sur la valeur communicative du rapport d'audit ne sont pas récents puisque vers la fin des années 1970, le rapport de la commission (Cohen, 1978)<sup>16</sup> évoque la question du processus de formation de l'opinion sur les états financiers et le reporting opéré par l'auditeur, face aux incertitudes détectées dans les états financiers. Ce rapport été le point de départ des recherches menées par (Firth, 1978 ; Libby, 1979 a ; Estes et Reimer, 1979 ; Firth, 1980) concernant les possibilités d'utilisation du rapport d'audit dans le processus de prise de décision.

D'autres recherches sont conduites au milieu des années 1990 sur la forme, le contenu informationnel et la valeur communicative du rapport d'audit (Soltani, 1992 ; Geiger 1994 ; Soltani 1996 ; Gonthier, 1996). Ainsi, Gonthier (1996) examine l'existence d'une valeur informationnelle dans ce rapport en mobilisant un cadre théorique basé sur la théorie de la communication de Shannon et Weaver (1948)<sup>17</sup> pour expliquer la valeur communicative du message d'audit transmis par le commissaire aux comptes dans son rapport. Cette étude est construite autour de deux axes : un premier axe consacré à la valeur et au contenu du message transmis par le rapport d'audit. Le deuxième axe relatif à l'efficacité de la communication assurée par ce document. Il en ressort que les utilisateurs du rapport d'audit français ne lui accordent qu'une faible importance. Celle-ci dépend, aussi, de la nature de l'opinion d'audit exprimée, principalement, dans les rapports avec réserves et les rapports sans réserves. Les conclusions de Gonthier (1996) indiquent que le message reçu par les utilisateurs, à la lecture de ce rapport, ne coïncide pas avec le message transmis par l'auditeur.

L'analyse de la perception de la valeur communicative du rapport d'audit doit se faire en tenant compte du contexte marqué par la succession des scandales financiers, dont la plus récente est la crise financière de 2008. Parmi les conséquences de ces événements, nous constatons un regain d'intérêt de la part des utilisateurs envers la qualité des informations communiquées par les entreprises. Cette évolution s'est traduite par une recherche perpétuelle d'informations fiables, ainsi qu'un intérêt envers le rapport d'audit comme source potentielle d'information. En effet, plusieurs chercheurs (Church *et al.* 2008 ; Chong et Pflugrath, 2008;

---

<sup>16</sup> The commission on auditor's responsibilities: Report, conclusions and recommendations. Il s'agit d'un comité Independent formé par l'AICPA aux États-Unis et qui cherche à réviser les responsabilités de l'auditeur dans le cadre de sa mission d'audit.

<sup>17</sup> Le modèle de communication de Shannon et Weaver (1948) ou le système général de la communication.

Smieliauskas *et al.* 2008; Mock *et al.* 2009 ; Turner *et al.* 2010 ; Coram *et al.* 2011 ; Mock *et al.* 2013) se sont intéressés à l'analyse de la valeur communicative du rapport d'audit et la nécessité d'améliorer son contenu informationnel. Selon Church *et al.* (2008), la valeur de ce rapport se limite à une représentation simple du travail accompli par l'auditeur (valeur symbolique) mais qui procure peu d'informations (valeur communicative limitée). Les auteurs précisent qu'il existe des malentendus et des incompréhensions autour du contenu et de la signification de ce rapport, y compris les malentendus qui se rapportent aux responsabilités de l'auditeur, au processus de vérification, aux travaux effectués par l'auditeur ainsi que le niveau d'assurance fourni par ce rapport.

Pour (Turner *et al.* 2010), la perception négative de la valeur communicative du rapport d'audit s'explique par la qualité des états financiers audités qui nécessitent des informations supplémentaires pour faciliter leur vérification. Elle s'explique, aussi, par l'inadéquation des informations contenues dans le rapport d'audit (Mock *et al.* 2013), qui ne répondent pas aux attentes de certains utilisateurs, tels que les investisseurs. De surcroît, le lien entre le contenu du rapport d'audit et la perception de sa valeur communicative est analysé par (Coram *et al.* 2011). Ces derniers précisent que la communication des résultats de l'audit est une partie intégrante du processus global d'audit et permet aux utilisateurs de cerner la qualité de l'audit mené, et par conséquent, la compréhension du rapport final.

La valeur communicative du rapport d'audit est souvent considérée comme le premier élément pouvant impacter la perception et la compréhension du processus d'audit. Cependant, selon plusieurs recherches menées en France et à l'échelle mondiale, le message véhiculé par ce rapport est souvent perçu d'une manière différente de celle que l'auditeur souhaite transmettre aux utilisateurs (Coram *et al.* 2011). Ce décalage connu dans le monde anglo-saxon sous l'appellation de l'Audit Expectation Gap 'AEG' est présenté pour la première fois par (Liggio, 1974) comme étant '*la différence au niveau de la performance attendue, entre les utilisateurs des états financiers et les comptables indépendants*'. Plus tard, ce concept s'est développé grâce aux travaux de la commission Cohen (1978) aux États-Unis. D'autres chercheurs (Holt et Moizer, 1990 ; Humphrey *et al.* 1992 ; Jedidi et Richard, 2011 ; Gold *et al.* 2012) ont adopté ce concept pour désigner les décalages dans la perception et la compréhension du message d'audit entre les auditeurs et les utilisateurs.

## **4. CADRE THÉORIQUE**

### **4.1. Présentation de la théorie du signal**

La théorie du signal (ou la théorie de signaux) a été initiée par Stephen Ross (1977) grâce à ses travaux fondés sur des constats portant sur le partage inégal des informations. Elle intervient comme une solution alternative pour pallier aux insuffisances de la théorie des marchés, à une époque où l'asymétrie d'information est la règle (Poincelot, 1997). Une situation qui conduit, souvent, à des valorisations trop basses ou à une politique d'investissement sous-optimale. Ce contexte d'asymétrie informationnelle se traduit souvent par un partage inégal des informations entre les acteurs d'une entreprise, notamment les investisseurs, qui auront tendance à sous-évaluer la valeur d'une entreprise et à faire preuve, dans certains cas, de réticence face aux opportunités d'investissement.

La problématique de l'asymétrie d'information, longuement traitée dans la théorie de l'agence de Jensen et Meckling (1976) met en exergue les rapports conflictuels qui opposent les actionnaires aux dirigeants. Cependant, la théorie de signal traite la question de l'asymétrie informationnelle avec une vision plus large en y incluant les investisseurs potentiels. Dans ce sens, Moore et Ronen (1990) précisent que le rôle de l'audit externe dépasse la contribution à la résolution des asymétries qui opposent les dirigeants aux actionnaires, pour s'adresser aux investisseurs potentiels. Ainsi, la théorie de signal s'inscrit dans le prolongement de la théorie de l'agence et traite une question centrale, à savoir le partage inégal des informations entre les acteurs d'une même entité. Face au développement de cette asymétrie informationnelle qui domine les marchés financiers, les dirigeants doivent alors, non seulement prendre des décisions justes, mais aussi convaincre le marché de ces choix en transmettant des signaux positifs.

### **4.2. Contribution du rapport d'audit, comme signal, à la réduction de l'asymétrie informationnelle**

Compte tenu de l'asymétrie informationnelle qui domine, particulièrement, les relations entre les dirigeants d'une entreprise et ses actionnaires, des opportunités d'investissement rentables peuvent être perdues faute de financement apporté par des investisseurs qui sont de plus en plus réticents. Dès lors, les critères financiers ne suffisent plus à eux seuls pour convaincre les marchés financiers. Il faut développer une politique de communication plus efficace basée sur des signaux positifs capables de rassurer les investisseurs.

Certains auteurs ont développé des modèles de signalisation basés sur les politiques de dividendes adoptées par les entreprises (Bhattacharya, 1979 ; Kalay, 1980 ; John et Williams, 1985 ; Miller et Rock, 1985). Ces modèles témoignent de la possibilité d'utiliser les dividendes comme outil de signalisation et renvoient un signal encourageant aux actionnaires et autres utilisateurs potentiels. Néanmoins, il faut noter que la portée informative des dividendes se manifeste à l'occasion d'une augmentation (diminution) inattendue de la valeur du dividende, générant une réaction positive (négative) du marché financier.

La réduction de l'asymétrie d'information ne se limite pas à l'envoi de signaux positifs via des modèles de distribution de dividendes. D'autres canaux de transmission sont possibles tels que la présence du commissaire aux comptes qui mène la mission d'audit légal, ainsi que le rapport d'audit qu'il émet au terme des contrôles opérés.

Plusieurs auteurs (Piot, 2001; Carassus et Gardès, 2005; Adousset, 2008) mettent en exergue le rôle joué par l'audit légal comme mécanisme externe de gouvernance permettant de réduire le partage inégal d'informations. Selon Moore et Ronen (1990), l'audit externe doit être considéré comme une partie intégrante du système de communication financière utilisé par une entreprise. Ainsi, les services d'audit peuvent être considérés comme un bien économique acquis par l'entreprise auditée, mais surtout comme un signal destiné à rassurer les investisseurs potentiels. Ces derniers sont prêts à engager des investissements plus importants dans des entités dont les comptes sont validés par un auditeur. Cette validation prend alors la forme d'un signal positif qui participe à informer les investisseurs et à réduire le déséquilibre informationnel qu'ils subissent (Moore et Ronen, 1990). Partant de ces études, et compte tenu de la nature de ce rapport comme aboutissement de la mission de contrôle légal des comptes, Abbadi (2014), présente le rapport d'audit comme un support potentiel de gouvernance d'entreprise. Il permet ainsi de réduire les asymétries informationnelles grâce à l'opinion d'audit exprimée par le commissaire aux comptes. De surcroît, les informations contenues dans la deuxième partie du rapport, '*les justifications des appréciations*' permettent d'informer davantage les actionnaires et réduisent ainsi, le déséquilibre informationnel.

De surcroît, selon Bertin et al. (2002) le rapport d'audit est le principal outil à la disposition du commissaire aux comptes pour communiquer avec les parties prenantes. De même, (Gonthier, 1996) présente ce rapport comme un support de communication et un canal de transmission de l'opinion d'audit.

Partant des constats tirés de notre revue de littérature, nous considérons que le rapport d'audit peut s'apparenter à un signal envoyé par l'entité contrôlée envers ses parties prenantes. De surcroît, la présence du commissaire aux comptes qui effectue un ensemble de tests et de contrôles selon des méthodes de travail définies par des normes d'audit précises, constitue un facteur qui consolide le rôle signalétique du rapport d'audit. En effet, une certification des comptes annuels, sans réserves par un professionnel externe à l'entreprise peut être interprétée comme un signal positif qui rassure aussi bien les actionnaires d'une entreprise que les investisseurs potentiels. Dans ce sens, Moore et Ronen (1990) précisent que les dirigeants d'une entreprise engageront des auditeurs pour certifier leurs comptes annuels afin de réduire l'asymétrie informationnelle et rassurer les investisseurs. L'opinion d'audit attestant de la fiabilité des comptes annuels est alors perçue comme un gage de qualité par les utilisateurs des états financiers.

## **5. ARCHITECTURE DE L'ÉTUDE EMPIRIQUE**

### **5.1. Présentation de l'étude à mener**

L'étude empirique qui sera conduite vise à mesurer l'impact du signal produit par la présence (ou l'absence) d'un rapport d'audit, émis par un commissaire aux comptes, sur le coût des crédits bancaires des PME. Comme nous l'avons vu au niveau de la revue de littérature, le rapport d'audit a fait l'objet de quelques recherches, principalement dans les pays anglo-saxons, qui se sont intéressés à l'impact de l'opinion d'audit sur la prise de décision d'octroi de crédit. Nous constatons que, souvent, les banquiers tiennent en considération dans leur processus décisionnel des informations contenues dans le rapport d'audit, notamment, en ce qui concerne le montant du crédit à accorder ainsi que le taux d'intérêt à appliquer. Ce dernier dépend alors de l'estimation faite par le banquier quant aux risques que présente la situation financière de l'entreprise qui formule une demande de crédit.

À travers cette étude empirique, nous optons pour une approche différente. Nous souhaitons recenser l'effet produit par la présence d'un rapport d'audit rédigé par un commissaire aux comptes à la fin de sa mission de contrôle légal des comptes. Il faut souligner que ce rapport est émis par un professionnel doté d'une mission légale, externe à l'entité contrôlée, reconnu pour son indépendance et sa compétence. De surcroît, durant l'accomplissement de sa mission, le commissaire aux comptes engage ses responsabilités, à la fois, civile, pénale et



disciplinaire<sup>18</sup>. Ces éléments peuvent être perçus par les utilisateurs comme des indices sur la fiabilité de l'opinion émise par le commissaire aux comptes. Il s'agit d'un double signal, positif, qui peut être mobilisé par les entités contrôlées. En effet, la présence d'un rapport d'audit certifiant les comptes annuels rassure les utilisateurs-professionnels dans leur prise de décisions (premier signal). De même, le statut du commissaire aux comptes, sa formation et ses compétences, sont des éléments qui viennent renforcer la confiance des utilisateurs envers le rapport d'audit (deuxième signal). De surcroît, certaines PME françaises optent, volontairement, à la certification de leurs comptes annuels bien qu'elles n'ont en pas l'obligation. Ce choix reflète l'intérêt du rapport d'audit et peut être interprété comme un signal positif pouvant accroître la crédibilité de ces entreprises auprès des banquiers et influencera leur processus décisionnel.

## **5.2. Choix méthodologiques**

L'objectif central de ce papier est d'analyser de l'effet produit par la présence d'un rapport d'audit dans les PME en tant que signal pouvant impacter le coût des crédits bancaires. Cet objectif nous renvoie vers une méthodologie quantitative. De même, la question de recherche traitée requière des réponses précises avec des données quantifiées permettant de mesurer avec exactitude l'impact de la présence d'un commissaire aux comptes sur l'obtention de crédits bancaires dans les PME. Ce choix nous permettra alors de confirmer ou d'infirmer la validité et l'efficacité de ce signal.

## **5.3. Échantillon à interroger**

L'échantillon qui sera interrogé dans le cadre de cette étude est formé de deux-cents PME françaises de même taille œuvrant dans différents secteurs d'activités, hors établissements financiers et d'assurance. Par la suite, à partir de cet échantillon, des sous-groupes seront formés, rassemblant les entreprises qui présentent des caractéristiques communes, notamment, les sources de financement, l'activité principale, les crédits bancaires déjà obtenus, la solvabilité, l'historique des difficultés financières rencontrées.

---

<sup>18</sup> Code de commerce : article L242-20 ; article L247-1 ; articles L820-1 à L820-7 ; articles L822-9 à L822-18 ; article R822-32 ; article R822-70 ; article A822-29 à A822-33.

#### **5.4. Collecte et traitement des données**

La collecte des données nécessaires à l'étude empirique se fera à partir des déclarations d'activité des PME sélectionnées. Ces déclarations sont disponibles au greffe du tribunal et présentent un récapitulatif de l'activité de ces entités.

Le traitement des données collectées se fera ainsi à l'aide d'un outil informatique tel que le logiciel 'SPSS' pour faciliter le traitement de la masse des données collectées. Des tests statistiques seront alors effectués sur les données collectées pour identifier les corrélations entre les différentes variables testées.

### **6. ÉLÉMENTS DE CONCLUSION**

L'intérêt porté au rapport d'audit durant les dernières années à travers les différents projets initiés, traduit un besoin accru en indicateurs plus fiables pouvant rassurer les utilisateurs et les professionnels de la finance. En effet, le rapport d'audit se trouve au cœur de la réforme européenne qui entrera en application en Juin 2016. Celle-ci suggère une version plus détaillée de ce rapport pour mieux renseigner les lecteurs sur la situation financière de l'entité auditée.

Le cadre théorique choisi pour cette étude, qui s'inscrit dans la théorie des signaux, offre la possibilité d'analyser le rôle que peut jouer le rapport d'audit comme un signal positif à la disposition des PME. En effet, la théorie de signaux est un prolongement de la théorie de l'agence, notamment en ce qui concerne la réduction de l'asymétrie informationnelle qui oppose certaines parties prenantes d'une entreprise. La réduction de ce déséquilibre requiert alors la fourniture d'informations ou de nouveaux signaux positifs. Par conséquent, ce papier a pour vocation principale de démontrer le potentiel signalétique du rapport d'audit et de la présence du commissaire aux comptes, comme des facteurs capables de rassurer les banquiers et d'influer l'évaluation du coût des crédits bancaires accordés aux PME.

L'étude empirique qui sera conduite nous permettra alors d'analyser avec précision le poids de la présence (absence) du rapport d'audit dans les PME. De même, nous pourrons identifier l'impact d'autres variables liés à ce rapport, qui peuvent affecter le processus décisionnel des banquiers.

## BIBLIOGRAPHIE

- Abbadi, A. (2014). Contribution à la compréhension des facteurs à l'origine de la faible utilisation du rapport d'audit en France : cas des investisseurs institutionnels et des analystes financiers. Thèse de Doctorat en sciences de gestion, Nice: Université Nice Sophia Antipolis.
- Adousset, S. (2008) La publication des honoraires d'audit par les sociétés cotées françaises : deux études de déterminants. Les déterminants du caractère volontaire de la publication des honoraires d'audit et les déterminants du montant des honoraires d'audits publiés. Doctorat en sciences de gestion, Paris: HEC Paris.
- Asare, S.K., Wright, A.M. (2012). Investors' Auditors' and Lenders' Understanding of the Message Conveyed by the Standard Audit Report on the Financial Statements. *Accounting Horizons* 26 (2): 193-217.
- Bamber, Stratton (1997). The information content of the information content of the uncertainty-modified audit report: Evidence from bank loan officers. *Accounting Horizons*, vol.11 (2): 1-11.
- Bamber, Stratton, (1983). Usefulness of audit report in loan decision granting. *Accounting Horizons*.
- Bardin, L. (1977). *L'analyse de contenu*. France: PUF.
- Bédard, Gonthier. (2014). Auditor commentary in the auditor's report: an analysis of the French experience. 35<sup>ème</sup> congrès de l'Association Francophone de Comptabilité, Lille.
- Bertin, E., Jeussauo, J., Kanie, A. (2002). Audit légal et gouvernance de l'entreprise, une comparaison France/Japon. *Comptabilité-Contrôle-Audit*, tome 8: 117-138.
- Bessel, M., Anandrajan, (2004). How useful are audit report? Bankers rely heavily on audited financial statements when it comes to lending decisions. To what extent, though, do they rely on audit reports? *Journal of banking and Financial Services*, 118 (3).
- Bhattacharya, S. (1979). Imperfect Information, Dividend Policy, and 'The Bird In the Hand' Fallacy", *Bell Journal of Economics*, vol. 10 (1): 259-270.
- Carassus, D., Gardes, N. (2005). Audit légal et gouvernance d'entreprise: une lecture théorique de leurs relations», Conférence internationale de l'enseignement et de la recherche en comptabilité, Bordeaux.
- Chong et Pfulgrath (2008). Do Different Audit Report Formats Affect Shareholders' and Auditors' Perceptions? *International Journal of Auditing* (12): 221-241.
- Chow, Rice (1982). Qualified audit opinion and auditor switching. *The Accounting Review*, vol. 57, (2): 326-335.
- Cohen, (1978) 'commission'. The Commission on Auditors' Responsibilities: Report, Conclusions, and Recommendations. New York, NY: AICPA.
- Coram, J., Mock, T., Turner, J. and Gray, G. (2011).The Communicative Value of the Auditor's Report. *Australian Accounting Review*, vol. 21 (3): 235-252.
- Elliott, J. (1982). 'Subject to' opinions and abnormal security return: outcomes and ambiguities. *Journal of accounting research*: 617-637.
- Estes, R. (1982). *The auditor's report and investor behavior*. Lexington books.
- Firth, M. (1979). The probability of takeovers and mergers. *The economic journal*, (89): 316-328.

- Firth, M. (1978). Qualified audit opinion: their impact on investment decision. *The accounting review* vol. LIII (3).
- Firth, M. (1980). Perceptions of auditor independence and official ethical guidelines. *The accounting review*, 55 (3): 451-466.
- Geiger, (1994). Abductive Reasoning and Learning, vol (4). *Accounting and Finance*, (May): 61-78.
- Gold, A., Ulfert, G., et Pott, C. (2012). The ISA 700 auditor's report and audit expectation gap: Do explanations matters? *International journal of Auditing*. Vol. 16, (3): 286–307.
- Gonthier, N. (1996). Une contribution à l'analyse de l'information transmise par les rapports d'audit. Doctorat en sciences de gestion, Paris : Université Paris Dauphine.
- Gonthier, N. (2001). Une mesure de la reformulation du rapport général du commissaire aux comptes. *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Vol.1, (7): 161-182.
- Gonthier-Besacier, N. (1999). L'efficacité de la communication établie par les rapports d'audit : Une revue des méthodologies de mesure développée dans la littérature, *Comptabilité Contrôle Audit*, tome 5 (1) 1999: 109-130.
- Groupe de travail sur le rapport de l'auditeur (2012) : Amélioration de la qualité de l'audit : un point de vue canadien. Le modèle de rapport de l'auditeur. Rapport commun de l'institut canadien des comptables agréés et le conseil canadien sur la reddition des comptes.
- Holt, G., Moizer, P. (1990). The meaning of audit reports. *Accounting and business research*, vol.20 (78) : 111-121.
- Houghton, K. (1983). Audit reports: their impact on the loan decision process and outcome: an experiment. *Accounting and business research*: 15-20.
- Humphrey, C.G., Moizer, P. & Turley, W.S. (1992). The Audit Expectation Gap-Pusca change. Plus D'est la Meme Chose. *Critical Perspectives on Accounting*, (3): 137-161.
- Jedidi, I., Richard, C. (2011). The social construction of Audit Expectation Gap: The markets of excuses. *In la place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit*. Strasbourg.
- Jensen, M., Meckling, W. (1976). Theory of the firm: managerial behavioral, agency costs and ownership structure. *Journal of financial economic*: 305-360.
- John, K. et Williams, J. (1985). "Dividend, Dilution, and Taxes: A Signalling Equilibrium", *The Journal of Finance*, vol. 40, No. 4 (Sep): 1053-1070.
- Kalay, A. (1980). Signalling, Information Content, and the Reluctance to Cut Dividends", *Journal of Financial and Quantitative Analysis*, vol. 15, (4), November: 865-869.
- Lahbari, H et Manita, R. (2011). L'impact des facteurs qualitatifs sur les jugements éthiques de la matérialité en audit. 32<sup>ème</sup> Congrès de l'AFC 'Comptabilités, économie et société'. Montpellier.
- LaSalle et Anandarajan, (1997). Bank loan officers' reactions to audit reports issued to entities with litigation and going concern uncertainties. *Accounting Horizons*, vol. 11 (2): 33-40.
- Libby, R. (1979, a). The impact of uncertainty reporting on the loan decision. *Journal of accounting research*: 35-57.
- Libby, R. (1979, b). Bankers' and auditors' perceptions of the message communicated by the audit report. *Journal of accounting research*: 99-122.

- Liggio, C. D., (1974). The Expectation Gap, the Accountant's Waterloo, *Journal of Contemporary Business*, vol. 3: 27.
- Miller M.H. et Rock K., (1985). Dividend policy under asymmetric information", *Journal of Finance*, vol. 40, no. 4, September.
- Mock, J. , Bédard, J. ,Coram, P. , Davis, S. , Espahbodi, R. and Warne, R. (2013). The Audit Reporting Model: Current Research Synthesis and Implications. *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, vol. 32, Supplement 1: 323–351.
- Mock, T., J. Turner, G. Gray, and P. Coram. (2009). The unqualified auditor's report: A study of user perceptions, effects on user decisions and decision processes, and directions for future research. An unpublished report to the Auditing Standards Board and the International Auditing and Assurance Standards Board (June). New York, NY
- Moore, G. et Ronen, J. (1990). External audit and asymmetric information. *Auditing: a journal of practice and theory*. vol. 9, supplement: 1-10.
- Option Initiatives Audit. (2014). La réforme de l'audit. *RFComptable*, Septembre, (419): 31-54.
- Piot, C. (2001). Agency costs and audit quality: evidence from France. *The european accounting review*, vol.10 (3) : 461-499.
- Poincelot, E. (1997). Information asymétrique et choix financiers : une note critique. *Finéco*, vol. 7, (1), 1er semestre: 83-94.
- Shannon et Weaver (1948) (modèle). *A Mathematical Theory of Communication*
- Sirois, L-P., Bédard, J., Bera, P. et Jha, A. (2013). The Informational Value of Emphasis of Matter Paragraphs and Auditor Commentaries: Evidence from an Eye-tracking Study. August 30, IAAER-KPMG research opportunities.
- Smieliauskas, W., R. Craig, and J. Amernic (2008). A proposal to replace true and fair view with acceptable risk of material misstatement. *Abacus* 44 (3): 225–250.
- Soltani B. (1996). *Le commissaire aux comptes et le marché financier : Études empiriques du rôle informationnel de l'auditeur légal*. Edition economica.
- Soltani, B. (1992). Le contenu informationnel des rapports d'audit pour les marchés financiers et les institutions financières. Doctorat en sciences de gestion, Paris : Université Paris Dauphine.
- Stephen Ross (1977). The Determination of Financial Structure: The Incentive-Signalling Approach. *The Bell Journal of Economics*, vol. 8, (1): 23-40.
- Turner, J., Mock, T. Coram, P. and Gray, G. (2010). Improving Transparency and Relevance of Auditor Communications with Financial Statement Users. *Current Issues in Auditing*, vol. 4, Issue 1: A1–A8.
- Vanstraelen, A., Schelleman, C.,Meuwissen,R. Hofmann, I. 2012. The Audit Reporting Debate: Seemingly Intractable Problems and Feasible Solutions. *European Accounting Review*, (2): 193-215